

Le Secrétaire général

**Message publié à l'occasion de la Journée internationale
pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
(25 novembre 2008)**

Partout dans le monde, dans les pays riches comme dans les pays pauvres, des femmes sont battues, exploitées, violées ou tuées. Ces violations des droits fondamentaux sont plus que des atteintes à la personne; elles compromettent le développement, la paix et la sécurité de toute la société.

Partout dans le monde, les femmes courent des risques, mais les dangers sont encore plus grands pour celles qui vivent dans des zones de conflit armé. Les conflits étant devenus plus complexes, la violence sexuelle a changé de forme. Les femmes ne sont plus en danger seulement pendant les périodes de combats, elles risquent également d'être victimes de sévices sexuels pendant les périodes d'accalmie, du fait des militaires, des milices, des rebelles, des bandes criminelles, voire des policiers.

Nous ignorons le nombre exact de victimes, mais nous savons que le nombre effectif de cas de violence sexiste commis est bien supérieur au nombre d'infractions signalées, quelques rares cas seulement conduisant à des arrestations. Dans de trop nombreux endroits, le viol suscite le mépris, ce qui oblige les femmes à éviter de porter l'affaire devant la justice qui est pourtant là pour les protéger. Dans certains pays, les victimes souffrent deux fois, d'abord du viol proprement dit, et ensuite du système de justice, car elles risquent d'être faussement accusées de crimes d'adultère et peuvent être punies.

Même lorsqu'ils sont connus, les auteurs de ces actes restent souvent impunis, en particulier s'il s'agit de membres de la police ou de l'armée. Parfois, ces crimes sont particulièrement atroces. Dans la province du Nord-Kivu en République démocratique du Congo, où quelque 350 affaires de viol sont signalées chaque mois, les femmes sont parfois également victimes de mutilations génitales.

L'âge de nombre de victimes est encore plus troublant. Dans certaines zones d'Haïti en proie à des violences, la moitié des jeunes femmes ont été victimes de viols ou de sévices sexuels. Parmi les victimes qui ont le courage de saisir la justice, une sur trois a moins de 13 ans. Au cours d'un mois particulièrement marqué par des violences, au début de l'année en cours, au Libéria, la majorité des cas de viol signalés ont été commis sur des filles qui n'avaient pas 12 ans, certaines d'entre elles n'avaient même pas 5 ans.

Ces affaires se sont produites dans des pays où l'Organisation des Nations Unies s'emploie à maintenir la paix. À la suite de l'adoption de la résolution 1820 (2008) par le Conseil de sécurité au mois de juin, le recours à la violence

sexuelle comme tactique de guerre est désormais considéré comme une menace pour la paix et la sécurité internationales. En application de cette résolution, les missions de maintien de la paix, en particulier celles dont le mandat consiste à protéger les civils, sont désormais tenues d'inclure la protection des femmes et des enfants contre toutes les formes de violence dans les rapports sur tel ou tel conflit. Dans la même résolution, le Conseil a demandé de redoubler d'efforts pour appliquer la politique de tolérance zéro de l'exploitation et de la violence sexuelles commises par des membres du personnel des Nations Unies et exhorté les pays qui fournissent des effectifs militaires et de police à prendre les mesures nécessaires pour amener leurs personnels mis en cause à répondre pleinement de leurs actes répréhensibles.

L'adoption de la résolution 1820 (2008) s'inscrit dans le cadre des efforts que déploie de plus en plus la communauté internationale pour faire face à ce fléau. Le Forum sur la lutte contre la traite des êtres humains, tenu en février 2008, à Vienne, et le rôle de premier plan que l'Assemblée générale ne cesse de jouer dans ce domaine montrent également que ces actions illustrent cette tendance mondiale.

À l'échelon national, un nombre croissant de pays s'acquittent des obligations qui leur incombent de protéger les femmes moyennant l'adoption d'une législation d'ensemble, l'amélioration des services aux victimes, le renforcement des partenariats et l'intensification de l'action menée pour associer les hommes et les garçons à la solution de ce problème.

Il convient certes de se féliciter des progrès accomplis, mais il reste beaucoup à faire. Nous devons nous efforcer d'appliquer la loi et de lutter contre l'impunité. Nous devons lutter contre les attitudes et les comportements qui tolèrent, excusent ou passent sous silence les violences contre les femmes. Nous devons aussi accroître le financement des services aux victimes de ces actes de violence et à celles qui y ont survécu.

Je suis déterminé à renforcer ces efforts, notamment dans le cadre de la campagne mondiale « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », qui vise à sensibiliser l'opinion, à accroître la volonté politique et les ressources et à créer un environnement propice à la concrétisation des engagements pris.

Il nous incombe à tous, hommes et femmes, membres des forces armées et des forces de maintien de la paix, simples citoyens et dirigeants, de contribuer à mettre un terme à la violence contre les femmes. Les États doivent tenir les engagements qu'ils ont pris de lutter contre la violence, en traduisant en justice les auteurs de ces actes et en offrant des moyens de recours aux victimes. Chacun de nous doit parler de ces actes de violence en famille, sur son lieu de travail et dans sa communauté, pour qu'un terme y soit mis.